REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN « ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre: 20221121-10DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 21 novembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi vingt et un novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de GRIEGES sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		Х			G. DUPUIT	х		
Беу	M. GADIOLET (suppléant)	Х			Mézériat	N. ROBIN			Х
Biziat	G. AGATY	Х				L. VOLATIER	х		П
Diziat	C. LEMONON (suppléante)					JJ. VIGHETTI	х		П
	O. MORANDAT	x			Perrex	JM. MONTANGERAND			П
Chanoz-Châtenay				\dashv		(suppléant)			\Box
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	Х		Ш
Chaveyriat	G. RAPY	X			1 one de veyie	L. MICHEL	Х		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	Х		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		Х		Gaint Andre a Fluinat	MC. BODILLARD (suppléante)			
Comoranone sur Cuone	N. LE MOAL (suppléante)	X				JL. CAMILLERI	Х		
	JP. LHÔTELAIS	Х			Saint Cyr-sur-Menthon	MA BOST	Х		
Crottet	C. TURCHET	Х				B. PELLETIER	Х		
	M. DANNACHER	Х			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	х		П
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	Х			Saint Genis-sur-Mentinon	M. BROCHAND (suppléant)			П
Cruzines-les-Mepinat	N. MARMIER (suppléante)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	х		П
	A. GREMY	х			Saint Jean-Sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
Grièges	T. CHARVET	Х			Coint Julian our Vaula	S. REVOL		х	П
Orleges	A. SANDRIN	x			Saint Julien-sur-Veyle	L. MAUGE (suppléant)			
	A. OARDINIT	^				A. GIVORD	Х		
	S. SCHAUVING		,			JF. CARJOT	Х		
Laiz	J. JOHAO VIINO		Х		Vonnas	E. DESMARIS	х		
Luiz	S. MARECHAL GOYON	x				F. DUBOIS	х		
	S. WAILLOUIAL GOTON	^				JL. GIVORD	Х		

Envoi de la convocation: 15/11/2022 Affichage de la convocation: 15/11/2022

Nombre de conseillers élus : 32 Nombre de conseillers présents : 29 Nombre de suffrages exprimés : 30

M. Serge REVOL a transmis pouvoir à M. Guillaume AGATY.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET: TOURISME - Vote des tarifs 2023 de la Base de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les tarifs de la Base de loisirs doivent être adoptés pour l'année 2023 pour être applicables au 1er janvier 2023;

Considérant que pour les activités de la Base de loisirs, il est prévu les tarifs Accusé de réception en préfecture 1001-200070555-20221121-20021121-10DCC-DE 1104-0644-46-1105-2022 | Date de réception préfecture : 01/12/2022 | Date de réception préfecture : 01/12/2022

Tarifs camping + locatifs 2023

PERIODES CAMPING

Basse saison camping 29/04/2023 au 16/06/2023 26/08/2023 au 30/09/2023 Haute saison camping 17/06/2023 au 25/08/2023

CAMPING	Basse saison	haute saison	
Empl.+ élect.+ 1 véh.	9,10 €	13,00€	
Empl.+ 1 véh.	8,30 €	10,30€	
1 personne	5,80 €	7,20 €	
1 enfant	2,50 €	3,65€	
1 véhicule sup.	5,60 €	5,70 €	
1 animal domestique	2,90 €	2,90 €	
enfant -2 ans	gratuit	gratuit	
emplacement cyclo rando	11,70€ 1 pers 17,65€ 2 pers	16,00€ 1 pers 21,90€ 2 pers	
Pêche de nuit 1 personne ou accompagnant	13,90€	17,00€	
assurance annulation de 1 à 30 jours 25€			

CAMPING FORFAIT SAISON 2023 du 29/04 au 30/09

1 à 2 personnes + 1 véh.	
1 pers. (+ de 16 ans) sup.	
1 enfant (- de 16 ans) sup.	
1 véhicule sup.	
1 forfait machine à laver	
animal domestique	94,00€

Carte TOUR OPERATOR + campingwlJZER : Campingcard ACSI sur la saison (empl+ elec+2 pers+chien)

du 29 avril au 07/07 et du 28/08 au 30/09/2023

17,00 €

PERIODES LOCATIONS hors week-ends spéciaux			
Basse saison	29/04/2023 au 17/05/2023		
	02/09/2023 au 30/09/2023		
moyenne saison	18/05/2023 au 07/07/2023		
	26/08/2023 au 01/09/2023		
haute saison	08/07/2023 au 25/08/2023		

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20221121-20221121-10DCC-DE Date de télétransmission : 01/12/2022 Date de réception préfecture : 01/12/2022

week-ends spéciaux	2 nuits	3 nuits
	obligatoires	obligatoires
	29/04 au	
pont du 1er mai	01/05	
	06/05 au	
pont du 8 mai	08/05	
		18/05 au
pont de l'Ascension	11111	21/05
7),	27/05 au	=
pont de la Pentecôte	29/05	
	30/06 au	
week-ends de juillet	02/07	
11 11 11 11	07/07 au	
	09/07	
COTTAGE	282,00€	353,00€
MH Titania	288,00€	361,00€
MH IRM	224,00€	271,00€
MH PMR	224,00€	271,00€
TENTE LODGE CYCLO	136,00€	204,00 €
TENTE TIPI	136,00€	204,00 €
LE NID	210,00€	290,00€

	2011 1130			
Hébergements à la semaine				
	basse saison	moyenne saison	haute saison	
	29/04 au 17/05	18/05 au 07/07	08/07 au 25/08	
	02/09 au 30/09	26/08 au 01/09		
COTTAGE	345,00 €	526,00€	715,00€	
MH Titania	355,00€	541,00€	735,00€	
MH IRM	292,00€	461,00€	643,00€	
MH PMR	292,00€	461,00€	643,00€	
TENTE TIPI	200,00€	331,00€	464,00€	

<u>Réduction -10% sur la deuxième semaine de location consécutive et suivantes</u>

Hébergements à la				
2 jours / 1 nuit arriv	11h			
	basse saison 29/04 au 17/05 02/09 au	moyenne saison 18/05 au 30/06 26/08 au	haute saison 08/07 au 25/08	
COTTAGE	30/09 112,00 €	01/09 141,00 €	147,00€	
MH Titania	116,00€	144,00 €	149,00€	
MHIRM	87,00€	112,00€	Accusé de répeption en p 001-260070555-2022112	réfecture 1-20221121-10DCC-DE
MH PMR	87,00€	112,00€	Date de télétransmission Date de réference préfec	: 01/12/2022 ture : 01/12/2022

TENTE BIVOUAC	31,00€	36,00€	42,00€
TENTE LODGE CYCLO	55,00€	68,00€	79,00 €
TENTE TIPI	55,00€	68,00€	79,00€
LE NID	80,00€	105,00€	116,00€

Hébergements à la nuitée hors week-ends spéciaux 3 jours / 2 nuits arrivée à partir de 16h départ avant 11h

		moyenne		
	basse saison	saison	haute saison	
	29/04 au	18/05 au	08/07 au	
	17/05	30/06	25/08	
	02/09 au	26/08 au		
	30/09	01/09		
COTTAGE	156,00€	211,00€	241,00€	
MH Titania	159,00€	216,00€	247,00€	
MH IRM	127,00€	183,00€	213,00€	
MH PMR	127,00€	183,00€	213,00€	

nuit supplémentaire hors week-ends spéciaux			
	basse saison	moyenne saison	haute saison
	29/04 au 17/05	18/05 au 30/06	08/07 au 25/08
	02/09 au 30/09	02/07 au 07/07 26/08 au 01/09	
COTTAGE	71,00 €	97,00 €	120,00€
MH Titania	73,00 €	101,00€	123,00€
MH IRM	47,00€	70,00 €	95,00€
MH PMR	47,00€	70,00€	95,00€
TENTE BIVOUAC	31,00€	36,00€	42,00€
TENTE LODGE CYCLO	55,00€	68,00€	79,00€
TENTE TIPI	55,00€	68,00€	79,00€
LE NID	80,00€	105,00€	116,00€

Assurance annulation locatifs / nuit	3,90€	
offres promotionnelles sur tarifs		
Durant la période de promotion et Tour-opérators	de -5% à -30%	
Loyer mensuel cottage uniquement : janv, fev, mars, avril, oct, nov, déc	457,00€	

DIVERS	
Frais de réservation location et camping	15,00 €
frais reservation emplacement cyclo et tentes bivouac	gratuit
Option ménage	70,00 €
draps jetables DRAPDOUX - 1 personne	7,50 €
draps jetables DRAPDOUX - 2 personnes	9,50 €
Accès internet par Wifi	gratuit
ticket douche (pour les personnes non clientes du camping)	2,35 €
vidange camping-car (pour les personnes non clientes du camping) plein d'eau compris	5,70 €
Electricité : Tarif du kw/ h appliqué uniquement au forfait location hiver	0,18 €

Collecte Taxe de séjour	0,55€
-------------------------	-------

Remplacement pour casse - perte - vol	
Clef locatif	7,20 €
Cafetière	23,00 €
Verre	2,10 €
Assiette	3,10 €
Mug	3,10 €
bol	3,10 €
fourchette - couteau - cuillère	2,10 €
Autres ustensiles de cuisine	5,20 €
Broc pichet	4,10 €
Petit plat	7,20 €
Grand Plat	9,30 €
Poêle	15,50 €
Petite casserole	10,30 €
Grandes casserolle	15,50 €
Séchoir extérieur	38,00 €
Mini four	52,00 €
Micro onde	78,00 €
Table plastique	42,00 €
Chaise plastique	16,00 €
Pied de parasol	21,00 €
seau à laver	10,50 €
Pelle / balayette	5,20 €
poubelle	15,50 €
tapis de sol	16,00 €
plat à tarte	10,00 €
recharge extincteur	52,00 €
bain de soleil	37,00 €
plateau service	3,00 €
oreiller	Accused to Defetion en préfectu 001-200070555-20221121-2022
couette	Date de télétrapsmission : 01/12 Date de récéption préfecture : 0'

couverture	13,50 €
alèze tissu	17,00 €
grille barbecue	20,00€
forfait nettoyage linge de lit	4,50 €

<u>autres articles</u>: Paiement à réception de la facture envoyée par la trésorerie après remplacement à l'équivalent de l'objet

Tarifs Base de Loisirs 2023

ENTREES A LA JOURNEE	
Entrée ADULTE	4,10 €
(14 ans et +)	.,
Entrée ENFANT	2,50 €
(3 à -14 ans)	,
Entrée ENFANT -3 ans	- €
Entrée personne	
handicapée +véhicule	2,10 €
Entrée Sénior	
+ 70 ans	1,30 €
Entrée véhicule	
+ 1 à 5 personnes	27,00 €
Entrée Animal	4,30 €
Littlee Allina	4,50 €
Entrée adulte	2,50 €
après 17h30	2,00 €
Entrée enfant	1,40 €
après 17h30	1,10 0
Gratuit	
Abonnement	0,00 €
adultes	
Gratuit	
abonnement	0,00€
enfants	
Gratuit	0,00 €
Abonnement 10	
entrées adultes	35,00 €
(valable 2 saisons)	33,00 C
Abonnement 10	
entrées enfants	21,00 €
(valable 2 saisons)	21,50 €
(Since 2 delice)	
Tarif groupe + 14 ans (Groupe = ALSH, Colonie, Associations, Comité	3,50 €
d'entreprise) Tarif groupe - 14 ans (Groupe = ALSH, Colonie, Associations, Comité	
d'entreprise En groupe les - de 6 ans payent (les CLSH sollicitent les maitres nageurs))	2,10 €

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20221121-20221121-10DCC-DE Date de télétransmission : 01/12/2022 Date de réception préfecture : 01/12/2022

CARTES SAISON	
Pass été adulte (+ 14 ans) - réservés aux résidents de la communauté de communes	27,00€
Pass été enfant (3 à - 14 ans) - réservés aux résidents de la communauté de communes	7,00 €
Création du pass été adulte et enfant	3,00 €
Renouvellement de la carte du pass été adulte et enfant	0,00 €
Pass été véhicules pêcheurs - Pass véhicule vendu aussi aux pêcheurs extérieurs à la com.com.	41,00 €
Pass hiver véhicules pêcheurs - Pass véhicule vendu aussi aux pêcheurs extérieurs à la com.com. Valable pour un seul véhicule par domicile	10,00 €
Pass été adulte (+ 16 ans) - hors communauté de communes	61,00 €
Pass été enfant (3 à - 16 ans) - hors communauté de communes	34,00 €

VENTES ANNEXES			
VTT	Clients ext.	Clients camping	
VTT 1 jour	13,50 €	11,50 €	
VTT 1/2 jour	10,50 €	7,50 €	
VTT 1 heure	4,50 € 3,50 €		
VTT jour supplémentaire	11,50 €	10,50 €	
Disc-golf			
location du Kit 5 frisbees + sac	5,00 €	4 6-4 1-11	
remplacement d'un frisbee	15,00 €		
remplacement moni frisbee marqueur	10,00 €		
remplacement d'un sac, porte frisbee	20,00€		
Mini-golf			
location d'une canne + balle + fiche score - Adulte / Enfant	4,00 €		
location d'une canne + balle + fiche score - Groupe enfants (centre de loisirs - de 14 ans)	3,00 €		
balle perdue	2,00 €		
remplacement d'une canne de golf	30,00 €		
Pain et viennoiseries			
baguette	1,25 €		
flûte	1,70 €	1	
pain nordique	1,90 €		
pain complet	1,85 €		
croissant	1,05 €		
pain au chocolat	1,10 €		

AUTRES				
Stand de forain (vin - légumes)	valable pour la saison	0,00€		
Forfait petit Stand fête (ballons)	valable pour 1 jour	100,00 €	E	
Forfait gros Stand forain fête	valable pour 1 jour	300,0 300,0 300,0	cusé de réception en ~200070555-202211 e de télétransmissio e de réception préfe	préfecture 21-20221121-10DCC-DE n : 01/12/2022 cture : 01/12/2022

Location du chapiteau + electicité	valable pour 1 jour	120,00 €
Location 1 table + 2 bancs	valable pour 1 jour	5,00 €
Location sanitaire pour manifestation	valable pour 1 jour	50,00 €
Accés au fluide pour manifestation	valable pour 1 jour	50,00 €
mise à disposition conteneur poubelle		19,30 €
réservation animation avec partenaire extérieur adultes		10,00 €
réservation animation avec partenaire extérieur enfants		5,00 €
prestation d'encadrement d'activités sportives au profit de scolaires		200,00 €
Location de terrain pour salon /showroom (exemple salon du camping-car) 5 jours maxi		2 000,00 €

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention,

ADOPTE les tarifs 2023 susmentionnés applicables à compter du 1er janvier 2023 ;

AUTORISE le Président à signer cette délibération, et à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,

ita Services Publics Intra de la Posta

Le Président,

Christophe GREFFE

Certifié exécutoire

Affiché le : ON INE 122

Transmis en Préfecture le : 01/12/22

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.